



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

sociétés d'exercice libéral

Question écrite n° 46812

Texte de la question

M. François Sauvadet attire l'attention de Mme la ministre de la santé et des sports sur l'éventuelle ouverture du capital des pharmacies. Le secteur de la pharmacie s'inquiète des exigences de la Commission européenne, qui demande à la France de permettre l'ouverture du capital des officines. Or la propriété du capital par des pharmaciens est l'un des piliers de l'officine française. Elle permet de garantir le maillage territorial, essentiel, tant en termes d'aménagement du territoire, que d'accès au conseil et aux soins. Il lui demande, en conséquence, comment elle entend préserver l'indépendance des officines françaises, et, notamment, comment il est possible de faire prévaloir le principe de subsidiarité en matière de santé publique.

Données clés

Auteur : [M. François Sauvadet](#)

Circonscription : Côte-d'Or (4^e circonscription) - Nouveau Centre

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 46812

Rubrique : Sociétés

Ministère interrogé : Santé et sports

Ministère attributaire : Travail, emploi et santé

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 14 avril 2009, page 3464

Question retirée le : 2 août 2011 (Fin de mandat)